



Ecrit par Laurent Garcia le 15 février 2022

Les vaclusiens 'Mediterranean food solutions' et 'Relais vert' champions français de la croissance

L'avignonnais [Mediterranean food solutions](#) (MFS) et le carpentrasien [Relais vert](#) figurent dans [le dernier palmarès des 500 Champions français de la croissance 2022](#) que vient de publier notre confrère [Les Echos week-end](#).

Pour la seconde année consécutive la société avignonnaise Mediterranean food solutions (MFS) apparaît dans le classement des 500 entreprises hexagonales* affichant les plus fortes croissances réalisé par [Les Echos](#) en partenariat avec [Statista](#).

Spécialisée dans l'importation de produits alimentaires italiens frais, surgelés ou d'épicerie, MFS est basée dans la zone d'Agroparc. [L'an dernier](#), cette société créée en 2012 par [Massimiliano Martire](#), était arrivée en 133^e position. Cette année, elle se classe à la 449^e place avec un taux de croissance annuel moyen de 14,94% et une augmentation de 51,85% sur la période 2017-2020. Mediterranean Food Solutions, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8M€, en 2020 prévoit l'embauche de 3 personnes cette année.

Relais vert compte recruter 50 personnes

C'est ensuite Relais vert, spécialiste de la logistique des produits bio, de figurer en 491^e position de classement 2022 des Echos. Le groupe familial qui a vu le jour en 1986 affiche une croissance annuelle moyenne de 12,91% et de 43,93% entre 2017 et 2020. L'entreprise implantée dans la zone de Bellecour, au cœur du pôle d'activités de Carpensud, a réalisé un chiffre d'affaires de 173,5M€ en 2020 contre 120,45M€ trois ans auparavant. Elle prévoit la création d'une cinquantaine de postes en 2022 pour porter ses effectifs bien au-delà de 300 personnes dès cette année.

A noter, que [le groupe Serpe](#), implanté dans la zone de la Cigalière au Thor, n'apparaît plus dans ce classement après avoir été présent [en 421^e position dans la précédente édition](#).

*Méthodologie

Le palmarès des Champions de la croissance 2022 est composé d'une liste de 500 entreprises ayant leurs sièges en France et qui ont réalisé entre 2017 et 2020 une croissance significative de leurs chiffres d'affaires. Il s'agit aussi bien de PME que de sociétés cotées en bourse. Pour être inclus dans le palmarès Les Champions de la croissance 2022, les entreprises devaient notamment respecter les critères suivants :

- avoir généré au minimum 100.000 euros de chiffre d'affaires en 2017,
- avoir généré au minimum 1.500.000 d'euros de chiffre d'affaires en 2020,



Ecrit par Laurent Garcia le 15 février 2022

- être indépendante (ne pas être une filiale ou une succursale d'une autre entité),
- - avoir son siège en France,
- - avoir une croissance principalement interne sur la période 2017-2020.